

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le onze juin deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM35

Avis sur la demande
d'autorisation
environnementale en vue
d'exploiter une unité de
production de granulés
bois sur la commune,
présentée par la société
GRANULOE

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johnny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOQC.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Alain COQUERELLE, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mr Bernard PRUVOST à Mme Annick SAVOLDELLI
Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Johnny GLAVIEUX
Mr Alain DIENI à Mme Claude MARTEL.

Convocation du
11 juin 2025

Madame Dorothée HAUER est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société GRANULOE exploite une micro-unité de granulation biomasse à partir de palettes en fin de vie sur la zone LogisterrA26.

Cette activité est actuellement soumise à déclaration ICPE sous la rubrique 2791 « traitement de déchets non dangereux ».

La société GRANULOE souhaite doubler sa capacité de production journalière de granulés de bois, en passant d'une production quotidienne de 10 tonnes à une production de 20 tonnes par jour.

Compte tenu du volume d'activité projeté (traitement d'une quantité de déchets non dangereux supérieure à 10 tonnes par jour) le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2791 de la nomenclature des ICPE.

De ce fait, le projet fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) 2025 et l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le dossier de demande de la société GRANULOE

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de production de granulés bois sur la commune de Labourse, présentée par la société GRANULOE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,



Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.